

DEMANDE DE SOUTIEN À LA RTS

SOUTIEN À LA PRODUCTION D'UN LONG MÉTRAGE OU D'UN COURT MÉTRAGE DE FICTION

Chaque année, la RTS soutient des courts et des longs métrages de cinéma dans le cadre du Pacte de l'audiovisuel, vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires au dépôt de votre dossier.

La demande devra être **déposée par une société de production ayant son siège social en Suisse**. Sauf exceptions justifiées, le·la producteur·trice ne sera ni le·la scénariste, ni le·la réalisateur·trice bénéficiaire du soutien.

Tous les projets sollicitant un soutien à la production de la Radio Télévision Suisse devront, sauf exception dûment justifiée, avoir été déposés auparavant soit à l'Office fédéral de la Culture, soit au Cinéforum pour une demande d'aide à la production.

Les dossiers de demande de coproduction de fiction seront étudiés uniquement lorsqu'ils auront obtenu une réponse positive auprès de l'Office fédéral de la Culture et/ou du Cinéforum.

CE QUE LE DOSSIER DE DEMANDE DE SOUTIEN DOIT CONTENIR

- le pitch du projet
- un scénario
- le dossier de production complet déposé à l'Office fédéral de la Culture ou au Cinéforum
- **la réponse et les considérants de l'Office fédéral de la Culture ou du Cinéforum**

Les dossiers seront déposés sur la base de données DATA PACTE de la SSR : <https://datapacte.srgssr.ch/> et envoyés sous forme informatique à Fiction@rts.ch.

EN CAS DE REFUS DE LA RADIO TÉLÉVISION SUISSE

Le refus de la demande de soutien à la production d'un court ou long métrage pour l'année en cours par la Radio Télévision Suisse ne pourra faire l'objet d'aucun recours, mais il n'interdit pas un nouveau dépôt ultérieur.

EN CAS D'ACCEPTATION DE LA RADIO TÉLÉVISION SUISSE

En cas d'acceptation à la demande de soutien à la production d'un court ou long métrage pour l'année en cours par la Radio Télévision Suisse, une lettre d'intention sera préalablement envoyée à la société de production. Par la suite, la Radio Télévision Suisse et la société de production concluront un contrat écrit afin de définir termes et les conditions exactes de leur collaboration.

LES DATES DE DÉPÔT DES DOSSIERS POUR L'ANNÉE 2025

DÉLAIS DES DÉPÔTS	COMMUNICATION DES DÉCISIONS
Dimanche 26 janvier 2025	Vendredi 28 mars 2025
Dimanche 4 mai 2025	Vendredi 27 juin 2025
Dimanche 27 juillet 2025	Vendredi 26 septembre 2025
Dimanche 26 octobre 2025	Vendredi 5 décembre 2025

Genève, le 19 novembre 2024